



RÈGLEMENT SKY PIAU, 22 juillet 2017

SITE : raidntrail.com

CONTACT : skypiauraidntrail@gmail.com

Inscriptions 2017

Les inscriptions ouvriront début mars 2017 et le certificat médical (ou la copie de licence) doit obligatoirement être fourni pour pouvoir valider le formulaire et accéder au paiement en ligne.

- TRAIL 27 km – dans la limite de 240 places
- TRAIL 8 km : pour tous dès 16ans – dans la limite de 240 places

Veillez noter que les inscriptions se feront dans l'ordre (pas de tirage au sort). Seules les inscriptions réglées et complétées des certificats médicaux valides seront prises en compte (mention « Apte à la course à pied en compétition » obligatoire, certificat émis entre le 23/07/2016 et le 23/07/2017) ou d'une licence FFA pour l'année 2016-2017 (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running"), ou licence TRI ou UFOLEP.

Téléchargez ici un modèle de certificat médical : raidntrail.com.

Les inscriptions se feront en ligne via le site de raidntrail.com => pas d'inscriptions sur place sauf pour le Piou Piou Trail.

RETRAIT DES DOSSARDS sur place samedi 22/07, 45minutes avant chaque départ.

RAVITAILLEMENT DE CLÔTURE COMPRIS DANS LES INSCRIPTIONS.

CHRONOMETRAGE à puce fédération UFOLEP : un transpondeur (puce) sera fixé à la cheville, en cas de perte, celui-ci sera facturé 100€ au participant.

Aucune mise hors course n'est prévue sur le 8km et le 27km, toutefois, en fonction des conditions météorologiques ou divers autres aléas, des modifications de ce point du règlement pourront être mises en place afin d'assurer la sécurité des coureurs.

Les autres activités, tel le parcours enfants, ne sont pas chronométrées et ne donnent pas lieu à classement.

Il est interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne ou de courir sans dossard, cette pratique pourrait avoir de graves répercussions en cas d'accident et de secours à victime. Chaque coureur en infraction sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant les épreuves.

Les accompagnateurs VTT ne sont pas autorisés.

Les chiens, même tenus en laisse ne sont pas autorisés dans le coeur du Parc.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le

dossard lui sera remis. Les concurrents se doivent secours et entraide.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par l'élimination.

Le plus grand respect des règles de propreté et de respect de la nature est demandé aux concurrents.

Toutes les personnes sont tenues de respecter la réglementation du parc national et de la réserve naturelle.

Tout manquement avéré pourra donner lieu à élimination. A ce titre, le passage sur des zones et chemins non balisés est strictement interdit.

RAVITAILLEMENTS – MATERIEL OBLIGATOIRE

Afin de respecter l'équité sportive entre participants un minimum de matériel est demandé et est obligatoire. De même, les ravitaillements sauvages et les assistances personnelles en dehors des sites de ravitaillements officiels, sont interdits. Le non-respect de ces consignes pourra donner lieu à disqualification.

Les épreuves du RAID'n TRAIL EVENTS SKY PIAU se font en semi-autonomie.

Matériel obligatoire pour le 27 km : une réserve d'eau de 1,5 L minimum- des barres et gels énergétiques- veste à membrane imperméable et respirante-Couverture de survie-Sifflet-1 téléphone portable avec le numéro du PC course : 0614064151/0629653338-Écotasse ou gobelet-Bande de type Élastoplaste de 2m x 3cm.

Même matériel obligatoire pour le 8km avec seulement 0,5L d'eau .

POUR TOUTES les courses : les bâtons sont autorisés.

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

Attention, des contrôles pourront avoir lieu au moment du départ, mais également durant les courses.

En fonction des conditions météorologiques, des modifications pourront être faites le jour même (matériel allégé ou renforcé) : la montagne est imprévisible!

Ravitaillements : il ne sera pas distribué de gobelets jetables sur les points de ravitaillements, les coureurs devront être munis d'un gobelet personnel.

OÙ DORMIR?

Hôtel les 4 Ours ★★★

Station de PIAU ENGALY, SUR LA LIGNE DE DÉPART.

05 62 40 78 00

<http://hotel-4ours-piau.com/>

Locations studios : infos office de tourisme de Piau-Engaly :

www.piau-engaly.com

PROGRAMME

SAMEDI 22 juillet 2017 :

- 7 h : accueil des concurrents, retrait des dossards toutes courses confondues
Briefing 15' avant chaque départ :

- 8h : départ 27km
- 9h30 : départ 8km
- 14h30 : départ PiouPiou Trail

A partir de 11h15 : Arrivée des premiers participants

Vers 14h00 : Arrivée des derniers participants

A 13h00 : Podiums et remise des prix 27km et 8km

Le programme du Trail 27 km

PROFIL ET ROADBOOK voir site raidntrail.com

Présentation

Ce Trail est une course nature en SOLO qui se déroulera à Piau-Engaly depuis la station 1850m d'altitude, pour une boucle de 27km et 2000m D+.

Inscriptions et tarifs

Les inscriptions du Trail 27 km : le tarif de l'inscription est fixé à 20 € (euro).

Les inscriptions sont limitées.

Le certificat médical (ou la copie de licence) doit obligatoirement être fourni pour pouvoir valider le formulaire et accéder au paiement en ligne.

Téléchargez ici un modèle de certificat médical raidntrail.com

Règlement Trail 27 km

1. PRÉSENTATION

Ce Trail est une course nature en semi autonomie d'une durée de 6 heures au maximum, qui se court en SOLO. C'est une épreuve de 27 km pour 2000 mètres de dénivelé positif. Vous découvrirez à votre rythme la vallée et les montagnes du coeur du Parc des Pyrénées sans grosses difficultés. Ce parcours est cependant exigeant car à fort dénivelé.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux concurrents ayant 20 ans révolus au jour de la course.

2.2 Licence FFA ou certificat médical :

Afin de valider son inscription, chaque concurrent devra fournir à l'organisation :

– soit une copie de sa licence FFA pour l'année en cours (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running") ou licence TRI ou UFOLEP.

– soit un certificat médical indiquant obligatoirement la mention « Apte à la course à pied **en compétition** », de moins d'un an le jour de la course.

Aucun autre document ne sera accepté.

Le certificat ou la copie de la licence devra être obligatoirement fourni lors de l'inscription EN LIGNE. A défaut d'envoi, l'inscription du concurrent sera annulée.

2.3 Inscription :

Le droit d'engagement est fixé à 20 € par coureur.

2.4 Annulation de l'inscription :

Le remboursement des frais engagés du fait d'un des événements suivants est possible si sont déclarés 1 semaine avant la date de l'épreuve :

– Maladie/Contre-indication médicale(fournir certificat médical).

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il sera nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer à la course 1 semaine avant la date de la course. Toute autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Toute demande d'annulation d'inscription doit être uniquement faite par e-mail (skypiauraidntrail@gmail.com) ou par courrier recommandé à Raid'n Trail , 72, avenue De Vacquey 33370 SALLEBOEUF.

2.5 Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera le jour de la course à partir de 7H.

Tout retrait de dossard se fera sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

La présence de chaque concurrent sera obligatoire.

Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse ou cuisse, afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances.

Il sera fourni à chaque coureur **l'ayant souscrit**, un ticket donnant accès au buffet du samedi soir commandé via le site internet lors de l'inscription raidntrail.com.

Il sera également possible d'acheter une éco-tasse (matériel obligatoire), au tarif de 6 euros.

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.

2.6 Niveau requis :

Le Trail 27 km est une course nature en montagne qui s'adresse à des sportifs entraînés et maîtrisant une certaine autonomie en milieu naturel.

A partir de 20 ans révolus le jour de la course.

2.7 Droit à l'image et communication :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

2.8 Éthique et responsabilité :

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il assure son autonomie durant toute l'épreuve entre les points de ravitaillement et se doit d'évoluer en montagne en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

Les concurrents suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et aux membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, chaque concurrent et chaque équipe se doivent assistance mutuelle.

Le classement final sera établi sur la base du temps effectué par les concurrents, sous condition du strict respect du règlement (et en particulier du port du matériel obligatoire en toutes circonstances et du suivi du parcours balisé).

Une assurance responsabilité civile est comprise dans le prix de l'engagement.

2.9 Hébergement :

L'organisation ne prend pas en charge l'hébergement des coureurs. Retrouvez toutes les possibilités d'hébergements offertes par la station et la vallée sur notre page « [Où dormir ?](#) » .

3. CONDITIONS DE COURSE

3.1 Une course en solo :

Pour le Trail 27km devoir de pointer à tous les postes de contrôle jalonnant le parcours sous peine de pénalités.

3.2 Repas d'après course :

L'organisation prévoit un repas d'après course pour les coureurs l'ayant souscrit à l'inscription (8 euros), sous forme de casse-croûte complet (sandwich+Wrap crudités +chips+boisson/vin/bière)

3.3 Briefing d'avant course :

Un briefing de l'organisation aura lieu 15 minutes avant le départ, afin de communiquer aux concurrents les dernières informations concernant la course.

3.4 Départ :

Samedi 22 juillet à 8 H

3.5 Parcours :

Le parcours sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire. Les passages à caractère montagnard ne nécessitent pas de matériel d'alpinisme pour progresser.

Les directeurs de course se réserve le droit de modifier ou neutraliser la course à tout moment, en fonction d'aléas techniques ou climatiques susceptibles de porter préjudice à la sécurité des concurrents.

Des contrôles de coureurs auront lieu tout au long du parcours (pointages, dossards, matériel obligatoire), à la discrétion de l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier les emplacements des postes de secours et de ravitaillements d'ici le départ de course. Les concurrents en seront avisés au briefing d'avant course.

3.6 Barrières horaires :

Le temps limite par étape est de 6 heures (pauses comprises).

3.7 Ravitaillements :

La course comportera 2 points de ravitaillement (voir plan du parcours):

- 1er et 2 ème ravitaillement : environ km 3 et km 10

Eau plate, coca, oranges, bananes, cake, pain d'épice, gâteaux salés, sucre.

- PIAU ravitaillement complet d'arrivée : km 27

3.8 Équipement et matériel obligatoire :

Chaque coureur devra porter sur lui tout au long de la course le matériel obligatoire suivant. Celui-ci sera contrôlé à partir du départ ainsi qu'aléatoirement pendant la course.

L'organisation pourra renforcer ou alléger le matériel obligatoire.

Réserve d'eau 1,5 L minimum

Obligatoire

Veste à membrane imperméable et respirante

Obligatoire

Couverture de survie

Obligatoire

Sifflet

Obligatoire

1 téléphone portable avec le numéro du PC course : 0629653338 ou 0614064151

Obligatoire

Éco-tasse ou gobelet

Obligatoire

Bande de type Élastoplaste de 2m x 3cm

Conseillé

Casquette ou buff

Conseillé

Crème solaire

Conseillé

Bâtons

Conseillé

3.9 Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires, neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler.

L'organisation pourra renforcer ou alléger le matériel obligatoire.

3.10 Assistance :

L'assistance personnelle est admise exclusivement sur les points de ravitaillement. A l'exception de ces zones, il est interdit de se faire accompagner ou ravitailler par une personne qui n'est pas inscrite à la course.

Cette assistance se fera dans le respect des autres coureurs. Par soucis d'équité, il sera interdit de procéder à des échanges standard de camelbak ou poche à eau afin de gagner du temps sur les autres concurrents (remplacement du vide par un plein).

3.11 Abandons, pénalités ou disqualification :

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'à un point de contrôle. Si ce point n'est pas accessible aux véhicules de secours ou de l'organisation, le concurrent devra regagner le point de rapatriement le plus proche par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé. Il est obligatoire de pointer s'il s'agit d'un point de contrôle de chronométrage. Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale).

La disqualification signifie la mise hors course définitive d'un concurrent. Tout manquement au règlement entraîne une ou plusieurs pénalités ou la disqualification. La pénalité ou disqualification peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle ou de ravitaillements constatent un des manquements suivants :

Emprunt d'un itinéraire hors balisage entre 2 PC, représentant un raccourci

Pénalité 1h00

Absence de matériel obligatoire

Pénalité 1h00 par élément

Refus d'un contrôle du matériel obligatoire

Disqualification

Jet de débris volontaire par un concurrent ou un membre de son entourage

Pénalité 1h00

Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou coureurs)

Pénalité 1h00

Non-assistance à personne en difficulté

Pénalité 1h00

Absence de passage à un point de contrôle

Disqualification

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste

Disqualification

Refus d'un contrôle anti-dopage

Disqualification

Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite

Disqualification

Assistance illicite hors zones de tolérance ou échange camelbak

1er constat : Pénalité 1h00

2ème constat : Pénalité 2h00

3ème constat : Disqualification

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

3.12 Sécurité et assistance médicale :

N° de téléphone d'assistance de l'organisation : 0629653338/ 0614064151

Des postes de secours seront implantés en divers points du parcours. Ils sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Ces postes seront en liaison radio ou téléphonique avec une équipe médicale de régulation présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course situé à Piau-Engaly, assurés par les Sauveteurs secouristes français et médecins de course.

Chaque équipe sera équipée de téléphones portables et de talkie-walkies (8 talkies).

2 médecins de course : un basé au départ /arrivée, et l'autre mobile sur le parcours.

Des ouvreurs et serre-fil pour sécuriser les derniers participants sur le parcours.

La liste des personnes, avec leurs numéros de téléphone, à prévenir en cas d'urgence sera distribuée à tous les bénévoles sur le parcours ainsi que le plan des itinéraires et différents postes.

2 véhicules 4X4 de l'office de tourisme.

Il appartiendra à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

– en se présentant à un poste de secours

– en appelant le PC course

– en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

– à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve

– à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

– à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »).

– **Composez le 112 depuis la France ou l'Espagne**

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

3.13 Arrivée :

L'arrivée se fera à la station de Piau-Engaly. Un ravitaillement sera à disposition des coureurs, ainsi qu'une équipe médicale .

4. CLASSEMENTS ET DOTATIONS :

Podium à 13h.

SOLO : Seront récompensés les 5 premiers hommes et 5 premières femmes.

5. CONTROLE ANTI - DOPAGE :

Plusieurs locaux prévus dans les 1009m2 des bâtiments sur le site de la course.

De nombreux sanitaires.

Des accompagnateurs hommes et femmes en nombre suffisant seront mobilisés en vue d'un éventuel contrôle anti- dopage.

CETTE ÉPREUVE EST ORGANISÉE PAR RAID'N TRAIL EVENTS

Portable : 06 29 65 33 38 ou 06 14 06 41 51

Email : skypiauraidntrail@gmail.com

Site : raidntrail.com

Le programme TRAIL et Randonnée de 8 km : PROFIL ET ROADBOOK voir site raidntrail.com

Présentation

Cette course est en une seule étape et ouverte aux randonneurs. Le départ de cette boucle sera donné à 9h30 depuis la station de Piau-Engaly 1850m, la plus haute des Pyrénées.

Inscriptions et tarifs

Les inscriptions sont limitées.

Le tarif de l'inscription est fixé à 10 €.

Le certificat médical (ou la copie de licence) doit obligatoirement être fourni pour pouvoir valider le formulaire et accéder au paiement en ligne.

Téléchargez ici un modèle de certificat médical raidntrail.com

Programme

Samedi 22 juillet 2017 :

- De 7h à 9h15 : Retrait des dossards
- 9h15 : briefing.
- 9h30 : départ
- 13H : podium

Règlement Trail 8km

1. PRÉSENTATION

Course/randonnée nature en semi autonomie. C'est une épreuve de 8 km avec 650MD+, en 1 boucle au départ de la station de Piau-Engaly.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux concurrents ayant 16 ans révolus au jour de la course.

2.2 Licence FFA ou certificat médical :

Afin de valider son inscription, chaque concurrent devra fournir à l'organisation :

– soit une copie de sa licence FFA pour l'année en cours (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running") ou licence TRI.

– soit un certificat médical indiquant obligatoirement la mention « Apte à la course à pied **en compétition** », de moins d'un an le jour de la course.

Aucun autre document ne sera accepté.

Le certificat ou la copie de la licence devra être obligatoirement fourni lors de l'inscription.

A défaut d'envoi, l'inscription du concurrent sera annulée.

2.3 Inscription :

Le droit d'engagement est fixé à 10 € par personne.

2.4 Annulation de l'inscription :

Le remboursement des frais engagés du fait d'un des événements suivants est possible si sont déclarés 1 semaine avant la date de l'épreuve :

– Maladie/Contre-indication médicale(fournir certificat médical).

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il sera nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à

participer à la course 1 semaine avant la date de la course. Toute autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente. Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Toute demande d'annulation d'inscription doit être uniquement faite par e-mail (skypiauraidntrail@gmail.com) ou par courrier recommandé à Raid'n Trail , 72, avenue De Vacquey 33370 SALLEBOEUF.

2.5 Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera le samedi à partir de 7h, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. La présence de chaque concurrent sera obligatoire.

Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse ou la cuisse, afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances.

Il sera également possible d'acheter une éco-tasse (matériel obligatoire), au tarif de 6 euros via le site raidntrail.com

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.

2.6 Niveau requis :

Le 8km est une course nature en montagne qui est accessible à partir de 16 ans.

2.7 Droit à l'image et communication :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

2.8 Éthique et responsabilité :

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il assure son autonomie durant toute l'épreuve entre les points de ravitaillement et se doit d'évoluer en montagne en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

Les concurrents suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et aux membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, chaque concurrent et chaque équipe se doivent assistance mutuelle.

Le classement final sera établi sur la base du temps effectué par les concurrents, sous condition du strict respect du règlement (et en particulier du port du matériel obligatoire en toutes circonstances et du suivi du parcours balisé).

Une assurance responsabilité civile est comprise dans le prix de l'engagement.

2.9 Hébergement :

L'association ne prend pas en charge l'hébergement des coureurs. Retrouvez toutes les possibilités d'hébergements offertes par la vallée sur notre page « [Où dormir ?](#) » .

3. CONDITIONS DE COURSE

3.1 Une course/randonnée de 8km solo :

Tous les concurrents, se doivent de pointer à tous les postes de contrôle jalonnant le parcours et devront réaliser la totalité du parcours sous peine de disqualification.

3.2 Briefing d'avant course :

Un briefing de l'organisation aura lieu 15 minutes avant le départ, afin de communiquer aux concurrents les dernières informations concernant la course.

3.3 Parcours :

Le parcours sera intégralement balisé.

L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire. Les passages à caractère montagnard ne nécessitent pas de matériel d'alpinisme pour progresser.

Le directeur de course de Raid'n Trail EVENTS se réserve le droit de modifier ou neutraliser la course à tout moment, en fonction d'aléas techniques ou climatiques susceptibles de porter préjudice à la sécurité des concurrents.

Des contrôles de coureurs auront lieu tout au long du parcours (pointages, dossards, matériel obligatoire), à la discrétion de l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier les emplacements des postes de secours et de ravitaillements d'ici le départ de course. Les concurrents en seront avisés au briefing d'avant course.

3.4 Barrière horaire très large : 6h maximum

3.5 Ravitaillement :

La course comportera 1 point de ravitaillement (voir plan du parcours) :

-Lieu Pic de Piau : Km 3

Nature du ravitaillement : eau plate, coca, oranges, bananes, pain d'épice, sucre.

-PIAU ravitaillement complet d'arrivée 8km

3.6 Équipement et matériel obligatoire :

Chaque concurrent devra porter tout au long de la course le matériel obligatoire suivant. Celui-ci sera contrôlé au départ.

L'organisation pourra renforcer ou alléger le matériel obligatoire.

Équipement

Nature

Réserve d'eau 0,5 L minimum

Obligatoire

Veste à membrane imperméable et respirante

Obligatoire

Couverture de survie

Obligatoire

Sifflet

Obligatoire

1 téléphone portable par équipe avec le numéro du PC course : 0629653338/0614064151

Obligatoire

Éco-tasse ou gobelet

Obligatoire

Bande de type Élastoplaste de 2m x 3cm

Obligatoire

3.7 Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires, neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler.

L'organisation pourra renforcer ou alléger le matériel obligatoire.

3.8 Assistance :

L'assistance personnelle est admise exclusivement sur les points de ravitaillement. A l'exception de ces zones, il est interdit de se faire accompagner ou ravitailler par une personne qui n'est pas inscrite à la course.

Cette assistance se fera dans le respect des autres coureurs. Par soucis d'équité, il sera interdit de procéder à des échanges standard de camelbak ou poche à eau afin de gagner du temps sur les autres concurrents (remplacement du vide par un plein).

3.9 Abandons, pénalités ou disqualification :

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'à un point de contrôle. Si ce point n'est pas accessible aux véhicules de secours ou de l'organisation, le concurrent devra regagner le point de rapatriement le plus proche par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé. Il est obligatoire de pointer s'il s'agit d'un point de contrôle de chronométrage.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale). La disqualification signifie la mise hors course définitive d'un concurrent. Tout manquement au règlement entraîne une ou plusieurs pénalités ou la disqualification. La pénalité ou disqualification peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle ou de ravitaillements constatent un des manquements suivants :

Manquements au règlement

Pénalisation

Emprunt d'un itinéraire hors balisage entre 2 PC, représentant un raccourci

Pénalité 1h00

Absence de matériel obligatoire

Pénalité 1h00 par élément

Refus d'un contrôle du matériel obligatoire

Disqualification

Jet de débris volontaire par un concurrent ou un membre de son entourage

Pénalité 1h00

Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou coureurs)

Pénalité 1h00

Non-assistance à personne en difficulté

Pénalité 1h00

Absence de passage à un point de contrôle

Disqualification

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste

Disqualification

Refus d'un contrôle anti-dopage

Disqualification

Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite

Assistance illicite hors zones de tolérance ou échange camelbak

1er constat : Pénalité 1h00

2ème constat : Pénalité 2h00

3ème constat : Disqualification

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

3.10 Sécurité et assistance médicale :

N° de téléphone d'assistance de l'organisation : 0629653338/0614064151

Des postes de secours seront implantés en divers points du parcours. Ils sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Ces postes seront en liaison radio ou téléphonique avec une équipe médicale de régulation présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course situé à Piau-Engaly.

Chaque équipe sera équipée de téléphones portables et de talkie-walkies (8 talkies).

2 médecins de course : un basé au départ /arrivée, et l'autre mobile sur le parcours.

Des ouvreurs et serre-fil pour sécuriser les derniers participants sur le parcours.

La liste des personnes, avec leurs numéros de téléphone, à prévenir en cas d'urgence sera distribuée à tous les bénévoles sur le parcours ainsi que le plan des itinéraires et différents postes.

2 véhicules 4X4 de l'office de tourisme.

Il appartiendra à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »).

- **Composez le 112 depuis la France ou l'Espagne**

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

3.11 Arrivée :

L'arrivée se fera sur la place de l'office de tourisme. Un ravitaillement sera à disposition des concurrents, ainsi qu'une équipe médicale.

3.12 Repas d'après course :

L'organisation prévoit un repas d'après course pour les coureurs l'ayant souscrit à l'inscription (8 euros), sous forme de casse-croûte complet (sandwich+Wrap crudités +chips+boisson/vin/bière)

4. CLASSEMENT ET DOTATION :

Le classement général sera établi à l'arrivée à Piau.

Podium à 13h.

Seront récompensés les 5 premiers hommes et 5 premières femmes.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.

5. CONTROLE ANTI - DOPAGE :

Plusieurs locaux prévus dans les 1009m2 des bâtiments sur le site de la course.

De nombreux sanitaires.

Des accompagnateurs hommes et femmes en nombre suffisant seront mobilisés en vue d'un éventuel contrôle anti- dopage.

CETTE ÉPREUVE EST ORGANISÉE PAR RAID'N TRAIL EVENTS

Portable : 06 29 65 33 38 ou 06 14 06 41 51

Email : skypiauraidntrail@gmail.com

Site : raidntrail.com

PIOUPIOU TRAIL :

Il s'agit d'une épreuve exclusivement réservée aux enfants.

En fonction des âges, 3 distances seront proposées :

- 1 km pour les 6-9 ans
- 1,5 km pour les 10-11 ans
- 3 km pour les 12-13 ans, 14 /15 ans

Le départ sera donné au coeur de la station de Piau-Engaly à 14h30.

Inscriptions et tarifs

Les inscriptions au PIOUPIOU Trail ouvriront sur le site internet au mois de mars et les enfants pourront également s'inscrire le jour de l'épreuve.

Une décharge parentale devra être remplie pour l'inscription le jour même.

Le tarif de l'inscription est fixé à 2 €.

EN RÉSUMÉ

– MATERIEL OBLIGATOIRE

L'équipement requis est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails éditées par la FFA. Chaque coureur s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé pendant toute la durée de la course et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur durant la totalité de l'épreuve.

A tout moment des contrôles pourront être faits durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course, le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, en cas de refus de la part d'un coureur de se faire contrôler ou en cas de non respect de la pénalité appliquée celui-ci se verra disqualifié.

Ces épreuves se déroulent sur des itinéraires de montagne et les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement, c'est pour cette raison qu'il est obligatoire de se munir du matériel noté ci-dessous afin de vous prémunir contre des conditions climatiques défavorables.

Matériel obligatoire :

- Téléphone portable.
- Réserve d'eau de 1 litre minimum + réserve alimentaire
- Veste imperméable coupe vent.
- Sifflet.
- Bande élastique permettant un bandage ou un strapping
- Couverture de survie (140cm x 120cm).
- Gobelet individuel.

Les bâtons sont autorisés :

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

Matériel recommandé en fonction des conditions météo :

- Bonnet
- Casquette
- Gants
- Vêtements chauds manches longues
- Pantalon ou collant long

– REMISE DES DOSSARDS

Lors de la remise des dossards, présentez une pièce d'identité avec photo.

Le dossard devra être visible durant toute la durée de la course pour permettre l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle.

- **PENALISATION – DISQUALIFICATION**

En s'inscrivant à l'une des courses du RAID'n TRAIL EVENTS PIAU les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours sans couper les sentiers
- ne pas utiliser un moyen de transport
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

- **MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ET ANNULATION DE LA COURSE :**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

En cas de « force majeure », forçant l'organisation à annuler l'évènement, une partie seulement des droits d'inscription réellement encaissés pourront être remboursés en fonction du budget restant après avoir couvert tous les frais déjà engagés par l'Organisateur.

Les modalités du remboursement seront, dans ce cas, expliqués sur le site de la course.

- **ASSURANCE/RESPONSABILITE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

- CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour toutes les courses, seuls les coureurs à l'arrivée et passant dans les délais impartis sont classés. Pour chaque épreuve un classement général homme et femme est établi.

- DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image avant pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

- CONDITIONS GENERALES :

Tout coureur inscrit à l'une des épreuves du RAID'n TRAIL EVENTS, s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'évènement, à posséder le matériel de sécurité et à le présenter à toute réquisition d'un officiel course durant la totalité de l'épreuve.

L'inscription électronique (cases cochées) ou papier (signature) vaut connaissance et acceptation du dit règlement.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.



72, avenue De VACQUEY
33370
SALLEBOEUF
skypiauraidntrail@gmail.com